

# SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1993 - 1994

---

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 13 avril 1994.

## RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation (1) à la suite d'une mission de contrôle des établissements d'enseignement scolaire à La Réunion et des établissements d'enseignement français à l'île Maurice du 13 au 20 février 1994, en application des dispositions du second alinéa de l'article 22 du Règlement du Sénat,*

Par M. Jacques-Richard DELONG,

Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Christian Poncelet, *président* ; Jean Cluzel, Paul Girod, Jean Clouet, Jean-Pierre Masseret, *vice-présidents* ; Jacques Oudin, Louis Perrein, François Trucy, Robert Vizet, *secrétaires* ; Jean Arthus, *rapporteur général* ; Philippe Adnot, René Ballayer, Bernard Barbier, Claude Belot, Mme Maryse Bergé-Lavigne, MM. Maurice Blin, Camille Cabana, Ernest Cartigny, Auguste Cazalet, Michel Charasse, Jacques Chaumont, Henri Collard, Maurice Couve de Murville, Pierre Croze, Jacques Delong, Mme Paulette Fost, MM. Henri Gaetschy, Emmanuel Hamel, Alain Lambert, Tony Larue, Paul Loridant, Roland du Luart, Michel Manet, Philippe Marini, Michel Moreigne, Jacques Mossion, Bernard Pellarin, René Régnauld, Michel Sergent, Jacques Sourdille, Henri Torre, René Tréguét, Jacques Valade.

## SOMMAIRE

---

	<b><u>Pages</u></b>
<b>Avant-propos</b> .....	4
<b>Chapitre premier : Les spécificités de la Réunion et leurs conséquences en matière d'enseignement</b> .....	5
Section 1 : Une croissance démographique récemment maîtrisée et une population très jeune .....	5
Section 2 : Un développement économique modeste et un contexte culturel fragile .....	11
Section 3 : Des conditions géographiques particulièrement difficiles.....	13
<b>Chapitre deux : L'état de l'enseignement scolaire à la Réunion</b> .....	17
Section 1 : Un rattrapage des niveaux scolaires sans précédent.....	17
Section 2 : Des taux d'encadrement particulièrement faibles.....	21
Section 3 : Quelques problèmes spécifiques .....	26
<b>Chapitre trois : Les perspectives d'évolution et le devenir scolaire de la population</b> .....	31
Section 1 : La persistance d'une forte demande de diplômés .....	30
Section 2 : Une coopération de zone possible mais très difficile .....	33

<b>Chapitre quatre : L'enseignement scolaire français a l'île Maurice .....</b>	<b>36</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>40</b>
<b>Examen en commission .....</b>	<b>42</b>
<b>annexe 1 : Programme de la mission d'information .....</b>	<b>43</b>
<b>annexe 2 : Liste des établissements visités .....</b>	<b>46</b>

## AVANT-PROPOS

En application des dispositions du paragraphe IV de l'article 164 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 et du second alinéa de l'article 22 du Règlement du Sénat, votre rapporteur a effectué une mission de contrôle des établissements d'enseignement français à la Réunion et à l'île Maurice.

Cette mission a eu pour but d'apprécier l'adéquation des moyens accordés par l'Etat aux critères généraux de l'enseignement ainsi que de contrôler l'utilisation de l'aide accordée à l'enseignement français à l'étranger aux termes du décret n° 82-858 du 7 octobre 1982 relatif à l'organisation de l'enseignement français à l'étranger.

Cette aire géographique a été choisie compte tenu de ses spécificités en matière de développement économique et culturel ainsi que de l'acuité des problèmes qu'y rencontre l'Etat dans l'exercice de la fonction d'éducation.

Le présent rapport sera essentiellement centré sur la Réunion, un seul chapitre étant consacré à la situation de l'enseignement français à l'île Maurice qui ne fait pas apparaître de difficultés particulières.

## **CHAPITRE PREMIER**

### **LES SPÉCIFICITÉS DE LA RÉUNION ET LEURS CONSEQUENCES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT**

La collectivité territoriale de la Réunion présente plusieurs spécificités qui ont des conséquences importantes en matière d'enseignement scolaire. Ces spécificités qui ont trait à la démographie, à l'économie, à la culture et enfin à la géographie, ensemble justifient que cette collectivité fasse l'objet d'une approche et d'un traitement particuliers en matière d'enseignement.

#### **SECTION 1 : UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE RÉCEMMENT MAÎTRISÉE ET UNE POPULATION TRÈS JEUNE**

La démographie de la Réunion se caractérise par une croissance récemment maîtrisée et subséquemment par la jeunesse de sa population.

##### **1. Une croissance démographique récemment maîtrisée**

La Réunion sort d'une période de croissance démographique particulièrement importante. La population totale de l'île qui comptait 250 000 personnes en 1970, s'élève actuellement à 630 000 personnes <sup>1</sup>.

Après avoir longtemps été de l'ordre de 7 %, le taux de fécondité des femmes en âge de procréer a amorcé une lente décrue au tournant des années 1970. Il est passé de 5 % à la fin de cette période, aux environs de 2,6 % actuellement.

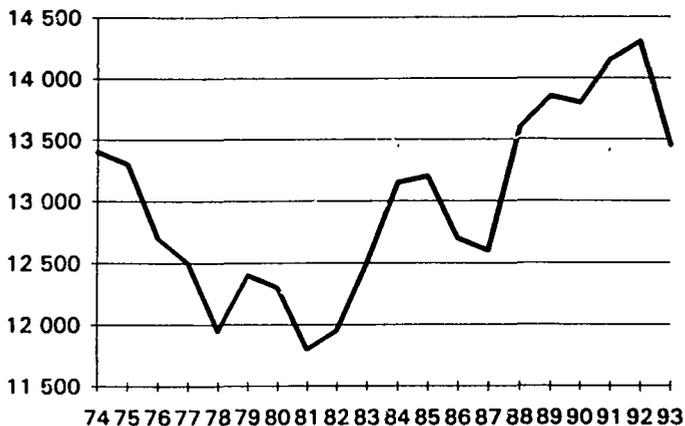
---

<sup>1</sup> au dernier recensement de 1990, la population de l'île était évaluée aux environs de 598 000 personnes

Compte tenu du caractère récent du phénomène qu'illustre bien le graphique ci-dessous, les experts estiment que le département n'aura complètement achevé sa transition démographique qu'aux environs de 2020-2025.

### EVOLUTION DES NAISSANCES VIVANTES A LA REUNION

(source I.N.S.E.E.)



Contrairement à une idée reçue, la spécificité démographique de la Réunion résulte donc moins d'un taux d'accroissement démographique désormais maîtrisé, que d'un "effet de stock". Cet effet résulte à la fois de la croissance du nombre des femmes en âge de procréer et de l'importance des enfants déjà nés. Il se traduit chaque année par une progression du nombre des enfants en âge d'être scolarisés.

Les prévisions en matière d'effectifs font apparaître assez clairement cet effet : les effectifs des collèges ne commenceront à diminuer qu'en 1997-1998, tandis que les effectifs des lycées continueront d'augmenter.

Effectifs	86-87	90-91	93-94	94-95	95-96	97-98	98-99	99-00	00-01
Collèges	48 254	50 462	57 778	58 418	59 940	59 801	59 496	59 095	58 693
Lycées professionnels	11 832	13 581	13 556	14 598	15 350	16 935	17 214	17 261	17 006
Lycées ( y compris STS et CPGE )	11 483	17 109	21 153	22 767	24 562	28 056	29 686	31 544	33 324
Total	71 569	81 152	92 487	95 783	99 852	104 792	106 396	107 900	108 623

Source : service des statistiques du Rectorat

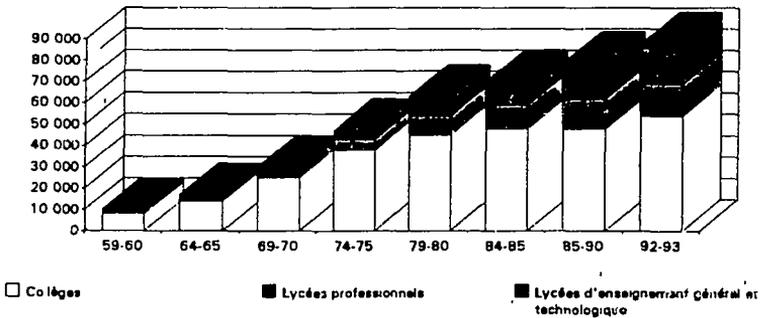
Il convient d'ajouter à cette observation la vitesse d'évolution particulièrement importante des phénomènes démographiques. L'Académie a dû faire en peu de temps, à une augmentation considérable du nombre des élèves à scolariser (voir graphiques ci-dessous).

Cette rapidité d'évolution explique qu'un décalage important existe souvent entre la réalité de la situation de l'île et l'image qu'en ont les services centraux.

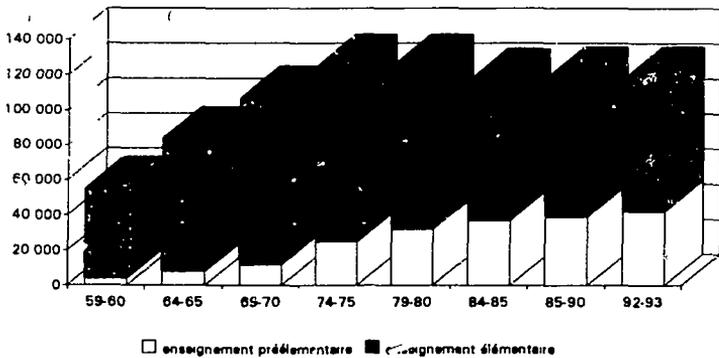
L'enseignement secondaire par exemple est passé de 46.000 élèves en 1975 à 90.000 élèves en 1993 et le nombre de bacheliers est passé de 1.816 en 1985, première année de l'Académie, à 4.000 en 1993.

### EVOLUTION DES EFFECTIFS ENTRE 1969 ET 1993

Effectifs du second degré



Effectifs du premier degré



Source : service des statistiques du Rectorat



Cette spécificité démographique de la Réunion emporte à tout le moins deux conséquences immédiates en matière d'enseignement :

En premier lieu, alors que l'éducation nationale en métropole gère la pénurie des élèves et la fermeture des classes en milieu rural, les responsables locaux de l'enseignement sont chaque année confrontés au problème de l'accueil d'élèves supplémentaires<sup>2</sup>.

En second lieu, l'importance de la partie de la population concernée par le système éducatif est telle que l'enjeu du système éducatif est ici particulièrement important.

\*

---

<sup>2</sup> A la rentrée 1993 les effectifs de l'enseignement primaire ont augmenté de 2.000 élèves (pour une population de 117.500) et ceux de l'enseignement secondaire de 2.616 élèves (sur une population de 85.889).



## **SECTION 2 : UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MODESTE ET UN CONTEXTE CULTUREL FRAGILE**

### **1. Les spécificités d'ordre économique**

**Sur le plan économique, la Réunion se singularise par la modestie de son développement qui contraste avec d'autres zones de la région des Mascareignes et notamment l'île Maurice.**

Longtemps basée sur la monoculture sucrière, l'économie locale a su, depuis maintenant une quinzaine d'années, se diversifier avec plus ou moins de réussite. Les principaux secteurs de développement de l'île sont, outre le secteur médical et paramédical, l'industrie agro-alimentaire, le bâtiment et les travaux publics, les services touristiques ainsi qu'une industrie des matières plastiques dont la création résulte des initiatives prises par Michel Debré alors qu'il était député de la Réunion.

Toutefois, le chômage, avec un taux de personnes à la recherche d'un emploi de l'ordre de 37 % de la population active, revêt un caractère endémique. Par ailleurs, environ 50 000 personnes est bénéficiaire du Revenu Minimum d'Insertion. Une étude économique plus fouillée ferait sans doute ressortir que les transferts résultant de la solidarité nationale constituent le premier facteur de production de l'île.

Cette situation emporte bien évidemment des conséquences en matière de niveau de vie et de **conditions d'épanouissement des enfants**. Ce d'autant plus que le nombre des familles monoparentales est particulièrement important. La famille créole, traditionnellement nombreuse, se caractérise également par l'importance de plus en plus grande jouée par la mère et l'absence de repères paternels forts.

Par ailleurs, compte tenu de la faible dimension de l'île et plus encore de sa plaine côtière, des phénomènes "d'encombrement social" caractéristiques de l'accès d'une population rurale à un mode de vie urbain dans un contexte de sous-emploi se produisent et sont particulièrement préjudiciables aux enfants <sup>3</sup>.

Votre rapporteur a été frappé de constater que les problèmes qui se posent, y compris dans les endroits les plus difficilement accessibles de l'île comme par exemple le collège de

---

<sup>3</sup> C'est le cas notamment dans toute la banlieue Nord de la ville de Saint Denis qui regroupe environ 50 % de la population. Votre rapporteur a été particulièrement frappé par les conditions d'enseignement difficiles dans une école de cette banlieue - l'école Prima - qu'il a visité.

Cilaos, sont bien souvent les mêmes que ceux des banlieues métropolitaines défavorisées : chômage et alcoolisme des parents, violence à l'école, drogue, répartition des jeunes en bandes rivales entre villages ou au sein même des écoles.

## 2. Les spécificités d'ordre culturel

Sur le plan culturel, la principale spécificité de la Réunion réside dans l'importance de la population créolophone. Cette situation emporte des conséquences considérables quant aux modalités d'exercice de l'enseignement scolaire.

En effet, lorsque 90 % des enfants scolarisés ne parlent pas français chez eux, certaines mesures comme par exemple l'enseignement d'une seconde langue vivante à l'école ne sont pas forcément prioritaires. Par ailleurs, le taux d'encadrement national est ici un bien mauvais indicateur des conditions d'enseignement puisque il serait important de développer des classes "allégées", c'est à dire avec un taux d'encadrement plus élevé, permettant d'assurer un suivi efficace des élèves compte tenu de leurs difficultés propres d'apprentissage de la langue.

Une autre spécificité culturelle marquante réside dans la fragilité des références culturelles. L'histoire de la Réunion est relativement récente et celle-ci n'a pas vécu un siècle de "hussards noirs de la République" Il s'en suit en premier lieu, d'importants phénomènes d'analphabétisation qu'il est difficile d'évaluer compte tenu de la faiblesse de l'appareil statistique en ce domaine <sup>4</sup> Il s'en suit également que les jeunes sont, dans ce département, particulièrement réceptifs à toute forme d'influence et notamment à la violence telle qu'elle peut être diffusée par la télévision.

Compte tenu de ces spécificités culturelles, les supports d'enseignement paraissent bien souvent inadaptés, notamment en histoire et en géographie. Par ailleurs, le projet d'une chaîne éducative semble ici particulièrement approprié en raison de l'importance de la transmission orale du savoir dans la tradition locale.

Dans ces conditions, il n'est guère surprenant que le taux des élèves accueillis en zone d'éducation prioritaire soit

---

<sup>4</sup> Les chiffres fournis à votre rapporteur par le comité pour la culture, l'éducation et l'environnement font état de 20 % d'analphabètes, arrivant au service militaire.

particulièrement important. Il est de 24,3 % pour les écoles, contre seulement 12,3 % pour la moyenne métropolitaine, et de 24,9 % pour les collèves, contre respectivement 15 %.

Enfin, votre rapporteur se doit d'évoquer un certain tempérament particulier des îles, bien difficile à cerner dans ses composants, mais qui emporte des conséquences tout à fait tangibles en matière d'éducation.

Il semblerait en particulier que les élèves locaux rencontrent des difficultés à effectuer des projets de long terme et à mettre en place des stratégies d'études ou de carrière. Il est frappant au demeurant de constater que le temps du futur n'existe pas dans la langue créole.

Compte tenu des informations que votre rapporteur a recueilli et avec toutes les réserves d'usage, cet attachement au présent explique que pour une grande partie des parents, il semble moins important que leurs enfants fassent des études plutôt qu'ils travaillent ; le salaire immédiat étant bien souvent préféré au salaire différé, même plus important.

Dans le même ordre d'idées, il convient d'évoquer la faible mobilité de la population locale : 20 % seulement des bacheliers effectuent une mobilité vers la métropole.

Ensemble, ces spécificités économiques et culturelles font que la situation sur place est particulièrement difficile à gérer. Des explosions sociales du type de celles qui sont advenues il y a peu dans le quartier du "chaudron" sont toujours à redouter. Il est très difficile sur ce point, de se faire une opinion précise et tout pronostic risque d'être démenti immédiatement par les faits. Toutefois, l'impression d'ensemble qu'en retire votre rapporteur est que la situation économique et sociale de l'île est à l'image de ses caractéristiques géologiques : volcanique.

### **SECTION 3 : DES CONDITIONS GEOGRAPHIQUES PARTICULIÈREMENT DIFFICILES**

La première caractéristique géographique est l'éloignement. La Réunion est distante de la métropole de 10 000 km, ce qui entraîne des surcoûts considérables pour tout ce qui concerne les transports avec la métropole.

Pour prendre un seul exemple, les allocataires de l'Etat inscrits dans l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres, reçoivent une allocation de 70 000 francs par an, sur laquelle ils sont obligés de retirer environ 9 000 francs en fin d'année pour se rendre en métropole afin de passer le concours national. Cette situation est bien évidemment préjudiciable aux conditions d'égal accès aux fonctions publiques.

Par ailleurs, un handicap majeur du développement de l'enseignement à la Réunion réside dans le fait que les enseignants, comme l'ensemble des fonctionnaires, perçoivent une prime d'éloignement qui fait que leur salaire est égal à une fois et demi le salaire d'un fonctionnaire métropolitain dans les mêmes conditions.

Cette prime est sans doute légitime dans la mesure où le commerce extérieur de l'île étant structurellement déficitaire, la majeure partie des biens de consommation est importée et le coût de la vie s'en trouve sensiblement renchéri. Toutefois, ce surcoût des enseignants rend particulièrement difficile toute satisfaction des besoins locaux en personnel. Si l'on ajoute à la prime d'éloignement, les exonérations fiscales supplémentaires et les majorations de retraite, 1 poste budgétaire dans la collectivité territoriale équivaut, d'après certaines estimations, à 1.78 poste budgétaire en métropole. Quand ce sont par exemple 70 emplois qui sont réclamés par le rectorat pour faire face aux besoins de la prochaine rentrée scolaire, c'est en fait environ 125 postes budgétaires qu'il faut prévoir dans le budget de l'Etat.

La deuxième spécificité géographique de l'île réside dans son caractère montagnoux qui emporte toute une série de difficultés supplémentaires en matière d'enseignement. L'isolement de certains villages lié à la dispersion de l'habitat rural rend problématique le ramassage scolaire voire le simple approvisionnement des collèges<sup>3</sup>. Par ailleurs l'île doit faire face à des difficultés de circulation qui n'ont parfois rien à envier à celles de la banlieue parisienne.

Enfin, existe une spécificité climatique préjudiciable à l'établissement de bonnes conditions de travail. Au moment où votre rapporteur est arrivé sur l'île, le récent passage du cyclone Hollanda a conduit les autorités locales à différer d'un jour la rentrée scolaire ; ce en dépit de la mobilisation des équipes d'enseignants qui avaient

---

<sup>3</sup> C'est le cas par exemple du collège de Cilaos qui est à deux heures de voiture de l'agglomération la plus proche et pour lequel certains fournisseurs se refusent purement et simplement à livrer leurs marchandises. C'est encore plus frappant pour certaines écoles de hameaux de montagnes, comme par exemple celles du cirque de Salazie où les enseignants doivent effectuer 10 heures de chemin à pied pour se rendre sur leur poste d'enseignement.

accepté de travailler tout le week-end pour remettre en état les locaux. En cas de forte pluie, événement assez fréquent sur l'île puisque certaines régions peuvent recueillir jusqu'à 6 mètres d'eau par an, les classes doivent être fermées, chose impensable en métropole. Par ailleurs, la salinité de l'air et la violence des vents entraînent une détérioration beaucoup plus rapide du bâti scolaire et donc du coût de son entretien. Les températures élevées qui règnent dans l'île sont également un frein à l'établissement de bonnes conditions d'enseignement. Votre rapporteur a été frappé par le fait que l'une des revendications majeures des enseignants était l'installation sinon de climatiseurs, au moins de ventilateurs dans les salles de classe. Il est en effet très difficile de maintenir une attention soutenue de la part des élèves quant la température à l'intérieur des locaux atteint 35 ° C.

\*

Force est donc de constater que la situation de la collectivité territoriale de la Réunion est fort différente non seulement de celle de la métropole, mais aussi des autres départements d'Outre-mer qui ont terminé leur transition démographique et se retrouvent, comme en métropole, face à une diminution globale des effectifs des élèves.

L'ensemble de ces spécificités fait que l'enjeu que représente l'éducation est ici plus fort que dans les autres académies et appelle en réponse un traitement particulier. L'application indifférenciée d'une politique d'enseignement établie à partir de moyennes nationales peut avoir dans le cadre de cette collectivité des conséquences désastreuses.

Par exemple, en matière de taille des classes dans le premier degré, le ministère de l'éducation nationale classe l'Académie au rang des Académies urbaines de métropole, en raison du fait que 93 % des écoles ont plus de 6 classes contre 34 % en métropole.

De la même façon, les collèges de la Réunion qui ont tous des effectifs importants, sont comparés aux gros collèges de métropole de centre ville, ce qui est censé permettre des économies de structures.

Cette assimilation de la Réunion à une "ville" permet des économies d'échelle dans la répartition des moyens et, en particulier, une "gestion basse" de la pression démographique. Mais elle est préjudiciable à l'île car les gros établissements se voient imposer des économies d'échelle, alors qu'il est avéré que, pour une population scolaire de milieux défavorisés, les gros établissements ont de moins bons résultats.

La question qui se pose est donc de savoir si le système éducatif en place a les moyens de ses missions. C'est l'objet de la deuxième observation.

\* \* \*

\*

## **CHAPITRE DEUX**

### **L'ETAT DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE A LA REUNION**

Hormis l'importance de la population scolaire et de sa croissance, les deux éléments majeurs qui, de l'avis de votre rapporteur, caractérisent l'état de l'enseignement scolaire à la Réunion sont, d'une part, l'importance de l'effort de rattrapage des niveaux scolaires qui a été accompli et, d'autre part, la faiblesse des taux d'encadrement. Il convient d'y ajouter l'existence de quelques problèmes spécifiques, comme les problèmes du bâti scolaire ou ceux de la violence à l'école.

Il convient toutefois d'indiquer, à titre liminaire, la faible implantation de l'enseignement privé sur l'île. Cet enseignement, pour l'essentiel catholique, ne concerne que 13.000 élèves, soit environ 7 % des jeunes scolarisés à la Réunion, répartis sur un total de 43 établissements, tous ordres d'enseignement confondus. Le primaire est prééminent, tant en nombre d'élèves concernés (8.476) qu'en nombre d'établissements (24). Cet enseignement se caractérise par la faiblesse des moyens dont il dispose et qui lui interdit un développement plus important, alors même qu'il pourrait ouvrir, compte tenu de la demande, un établissement supplémentaire

#### **SECTION 1 : UN RATTRAPAGE DES NIVEAUX SCOLAIRES SANS PRÉCÉDENT**

En dépit de la forte croissance de la population réunionnaise au cours des deux dernières décennies, l'enseignement scolaire a su faire face et s'adapter. Témoin de cette adaptation la proportion de personnes qualifiées au travail : en 1982, une personne

sur trois au travail à La Réunion possédait une qualification ; en 1992 c'est une personne sur deux.

Deux séries d'indicateurs permettent de mesurer de façon plus précise ce rattrapage.

**En premier lieu, la scolarisation des élèves s'est considérablement améliorée.**

Le taux de scolarisation à l'âge de trois ans, qui n'était que de 68,9 % en 1980-1981 est passé à 98,7 % en 1993-1994, ce qui le situe sensiblement au même niveau que celui de la métropole. A 4 et 5 ans, 100 % des enfants sont scolarisés et ce depuis maintenant 10 ans. En revanche, le taux de scolarisation des enfants de 2 ans reste, à 13,2 %, très en deçà de la moyenne nationale qui est de 34,8 %.

Le taux d'accès au niveau IV (apprentissage et agriculture non compris), c'est à dire la proportion de jeunes d'une génération accédant au baccalauréat, est passé de 13,1 % en 1979-1980 à 18,3 % en 1985-1986 et à 46,4 % en 1993-1994.

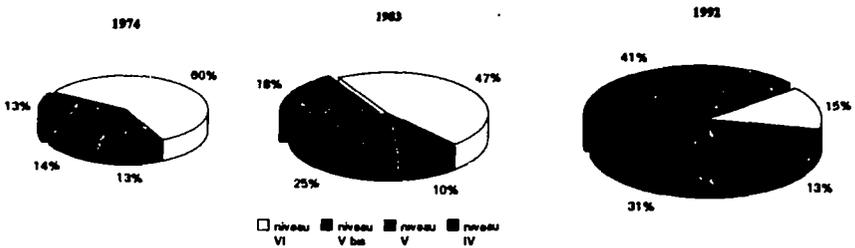
**En second lieu, l'on note que les "niveaux" scolaires se sont élevés de façon significative, même s'ils restent encore éloignés de ceux de la moyenne nationale.**

Les retards scolaires par niveau dans l'enseignement élémentaire public ont considérablement été réduits. Alors que seulement 28,2 % des élèves du CM2 étaient au niveau ou en avance sur le niveau attendu en 1980-1981, ils étaient 65,5 % dans cette situation en 1993-1994, contre 76 % en métropole.

Autre indicateur, le taux de réussite au baccalauréat, toutes filières confondues, est passé de 52,5 % en 1980 à 60,9 % en 1990. Il est redescendu depuis à 58,6 % en 1993. 34 % d'une génération obtient désormais le baccalauréat contre 52 % en métropole.

Enfin, le schéma ci-après montre l'accroissement considérable des sorties de niveau IV.

### EVOLUTION DES SORTIES PAR NIVEAU



Malgré ce phénomène de rattrapage accéléré et sans doute unique dans l'enseignement français, le niveau scolaire des enfants de la Réunion reste, surtout pour ce qui est de l'enseignement primaire, sensiblement inférieur à la moyenne nationale. En effet, les scores académiques aux évaluations CE2-6<sup>ème</sup> font apparaître pour l'année 1992 un écart de 14.5 par rapport à la moyenne métropolitaine pour la classe de CE2 et de 29.1 pour la classe de 6<sup>ème</sup>, ce qui reste très important.

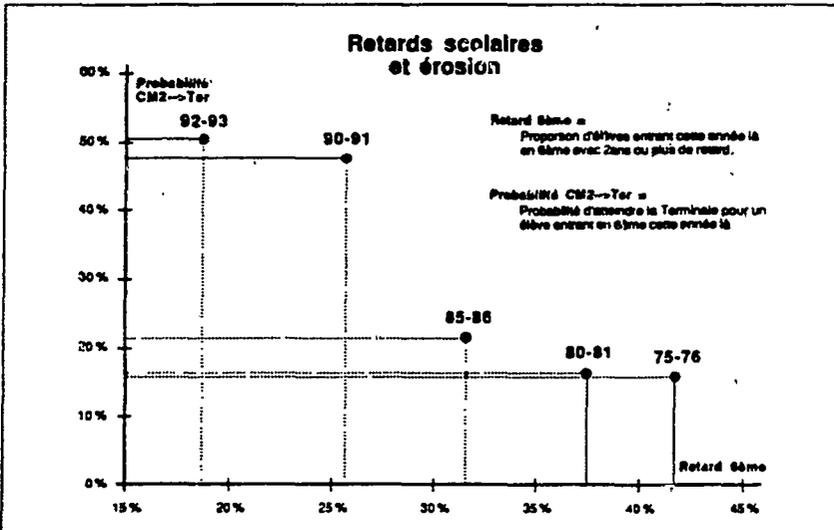
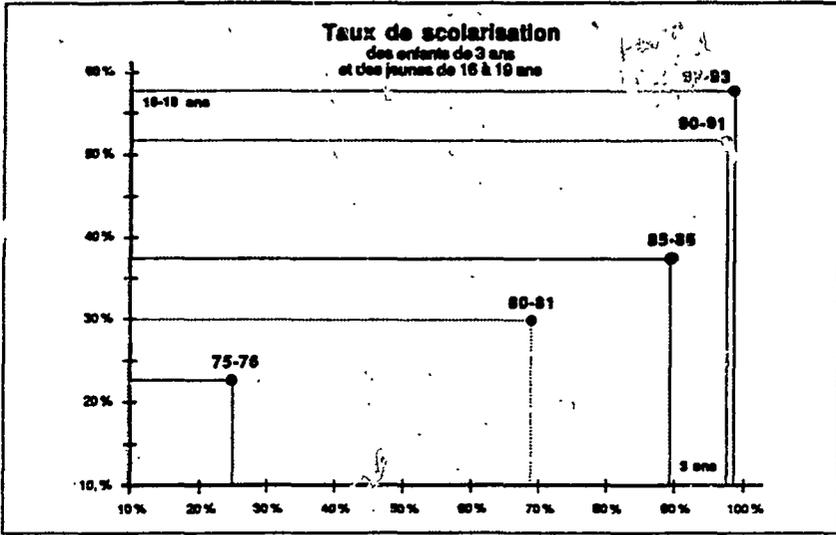
Un autre indicateur des retards scolaires nous est fourni par le niveau des diplômés des plus de 25 ans. En 1990, 70 % environ des plus de 25 ans n'avaient aucun diplôme contre 30 % en métropole, et seulement 10 % étaient titulaire d'un diplôme de niveau IV, contre 20 % en métropole.

L'on comprend dans cette situation l'acuité du problème posé sur place par la faiblesse des taux d'encadrement.

# Evolution entre 75-76 et 92-93 des indicateurs de scolarisation



Source : Service statistique Rectorat



## SECTION 2 : DES TAUX D'ENCADREMENT PARTICULIEREMENT FAIBLES

Globalement, la Réunion a assez d'heures d'enseignement dans le second degré. Mais cette statistique est largement biaisée compte tenu de la situation tout à fait spécifique de l'Ile en matière d'heures supplémentaires. Alors qu'un enseignant métropolitain effectue en moyenne 1,7 heure supplémentaire par semaine, un enseignant en poste à la Réunion en fait trois.

**Il s'en suit que le taux d'encadrement en personnes physiques des élèves est, de très loin, le plus faible de France**

En 1993, le nombre moyen d'élèves par classe dans le premier degré était de 28,89 à la Réunion (31,0 dans le préélémentaire privé), contre respectivement 27 et 27,3 en métropole. Dans l'élémentaire, l'écart est même plus important puisque l'on comptait 24,29 élèves par classe dans l'élémentaire public contre 22,8 en métropole et 26,29 dans l'élémentaire privé, contre 23,4.

ENSEIGNEMENT PUBLIC en 1992-1993	REUNION	METROPOLE
<b>Postes pour 100 élèves :</b>		
premier degré	4.94	5.06
secondaire total	6.90	7.70
collèges	5.63	n.d
lycées	6.83	n.d
L.P.	8.27	n.d
<b>Heures/élèves :</b>		
secondaire total	1.46	1.53
collèges	1.16	1.18
lycées	1.38	1.37
L.P.	1.85	2.06

Cette situation qui contraste du tout au tout avec celle des Antilles-Guyanne où votre rapporteur a eu l'occasion de constater des taux de sur-encadrement tout à fait excessifs, est très préjudiciable à l'enseignement scolaire à la Réunion. Compte tenu des spécificités de la population scolaire qui ont été décrites plus

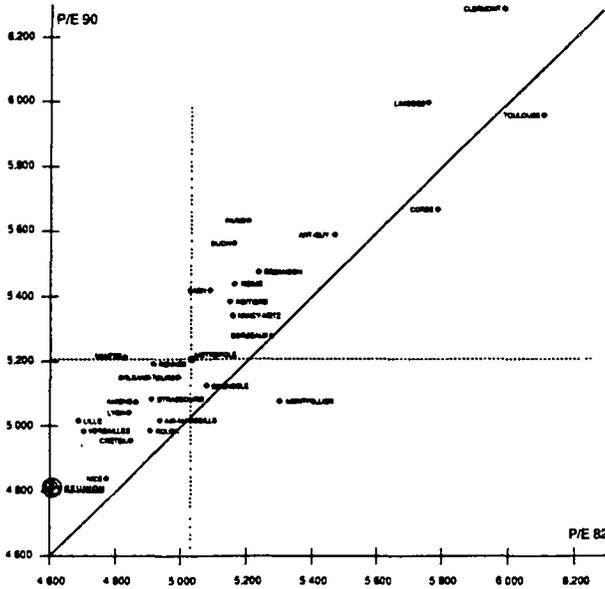


### Taux d'encadrement - Premier degré

Nombre d'enseignants pour 100 élèves  
en 82-83 et 90-91



Source : M.E.N.C. - Cénographe de l'École N° 33  
Indicateur N° 9

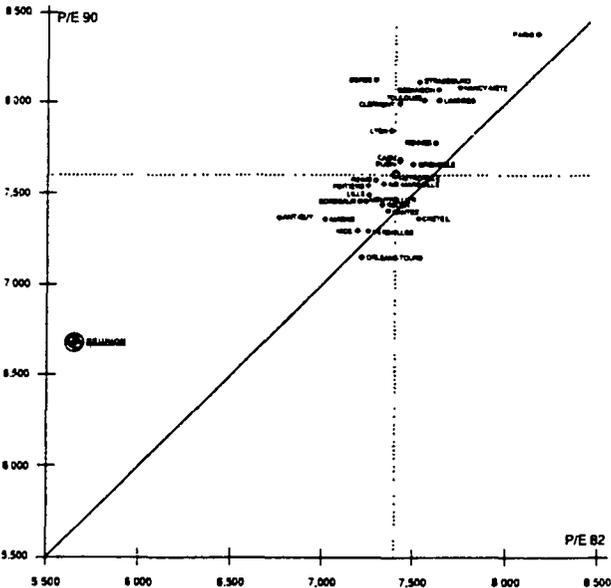


### Taux d'encadrement - Second degré

Nombre d'enseignants pour 100 élèves  
en 82-83 et 90-91



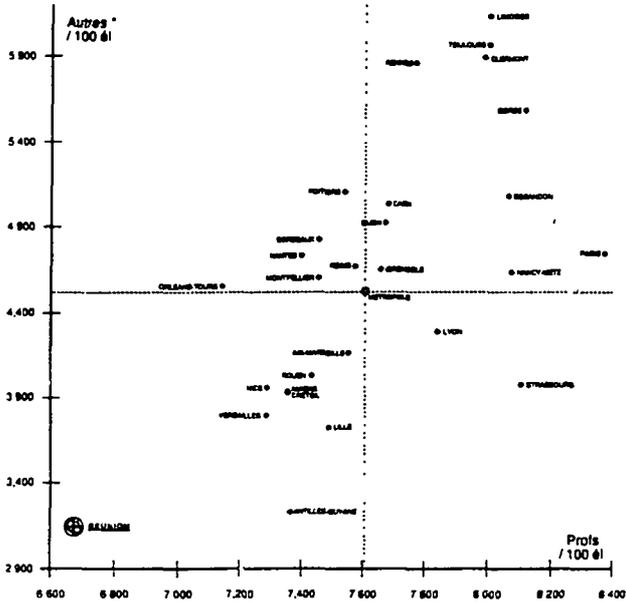
Source : M.E.N.C. - Cénographe de l'École N° 33  
Indicateur N° 9



**Enseignants et autres\* personnels**

**Taux d'encadrement  
2nd degré 1990-1991**

\* Autres • ATOS • Enseignants • Orientation • Direction  
Source : MENSC - Diagramme de l'Étude 81.83  
Indicateur N° 9

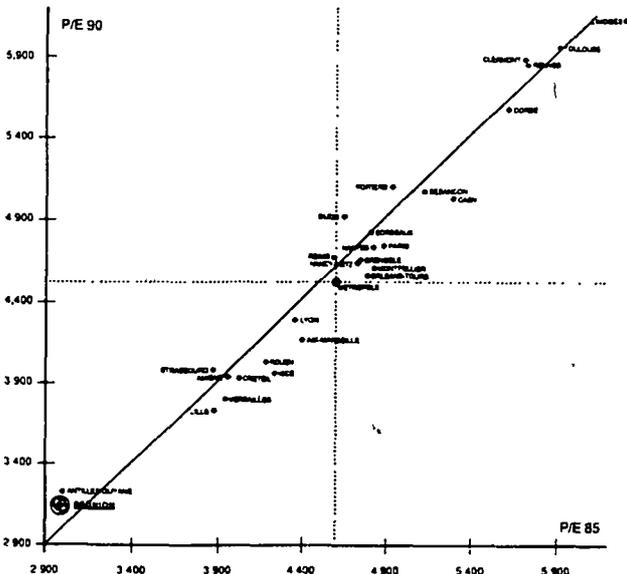


**Taux d'encadrement  
ATOS et autres\* personnels**

**Nombre pour 100 élèves en 85-86 et 90-91**

Source : MENSC - Diagramme de l'Étude 81.83  
Indicateur N° 9

\* ATOS • Enseignants • Orientation • Direction



Il convient de noter que cette faiblesse des taux d'encadrement intervient en dépit de l'augmentation des moyens budgétaires mis à la disposition de l'Académie. Ce qui signifie que l'accroissement des moyens n'a fait que compenser l'accroissement démographique, sans pour autant permettre de réduire les écarts avec la métropole.

	Postes budgétaires	Variation 93/92
premier degré	5 360	+ 58
second degré	5 475	+ 172
collèges	2 845	+ 77
lycées	1 346	+ 70
L.P.	1 146	+ 23
SES	139	+ 2
personnel A.T.O.S.	1 794	+ 34

Si l'on prend en compte les seuls enseignants, l'Académie a enregistré, pour la rentrée dernière, un solde positif de 90 enseignants pour le secondaire et de 11 enseignants pour le primaire.

	Entrées	Sorties	Solde
Agrégés, certifiés, AE	187	116	71
PLP	27	34	-7
PEGC	35	15	20
CE/ CPE	11	5	6
	260	170	90

Votre rapporteur entend également souligner le déficit important en postes de personnels ATOS qu'il a pu observer sur place et qui pose dans certains établissements de graves problèmes de sécurité.

Sur le plan financier, le Rectorat a utilisé globalement une masse de crédits de 3.716 millions de francs pour l'ensemble des services. Les rémunérations versées par l'Etat représentent 91,7 % des crédits soit 3.408 millions.

Dans le même temps, les collectivités locales ont consacré 63 millions de francs aux équipements des lycées et collèges : 44 millions pour la Région et 19 millions pour le département.

\*

### **SECTION 3 : QUELQUES PROBLEMES SPECIFIQUES**

#### **1. Le problème du bâti scolaire**

Bien que n'entrant pas directement dans le champ de compétence du rapport spécial sur l'enseignement scolaire, votre rapporteur se doit d'évoquer les observations qu'il a pu effectuer sur place en matière de bâti scolaire.

En effet, si la situation des lycées et des collèges qui dépendent respectivement de la région et du département peut être qualifiée de globalement satisfaisante, en revanche, l'état des constructions scolaires du premier degré lui a paru alarmant

Les 510 écoles de la Réunion accueillent 115.000 enfants dans 4.570 classes, soit 20 % de la population réunionnaise, dans des locaux construits pour les 3/4 depuis plus de 20 ans. Un quart des écoles date d'avant 1965 et représente un tiers de la capacité d'accueil (car il s'agit de grandes écoles de plus de 13 classes en moyenne). Deux tiers des effectifs sont accueillis dans des écoles construites avant 1975. Seulement dix écoles sur cent ont moins de dix ans et encore ne s'agit-il que de maternelles avec une faible capacité d'accueil.

Globalement le patrimoine est ancien, dégradé et inadapté aux évolutions pédagogiques. Les communes ne disposent que de peu de moyens pour éviter une dégradation accélérée du parc, pour remettre à niveau les écoles tant sur le plan fonctionnel que technique et pour parer à l'évolution prévisible des effectifs.

Une étude récente de remise à niveau des locaux scolaires du premier degré menée conjointement par la préfecture, le conseil régional, le conseil général et le rectorat fait apparaître que 50 % des écoles ont des classes inadaptées, dont 10 % de façon préoccupante.

Cette même étude permet d'avoir une idée très précise des carences du bâti scolaire, puisque l'évaluation complète de la mise à niveau pour l'ensemble des écoles de la Réunion représente environ 1,4 milliard de francs, soit en moyenne 324.000 F par classe.

Cet énorme retard pris concernant l'état qualitatif des constructions scolaires du premier degré est d'autant plus préoccupant que les besoins vont augmenter sous la pression démographique.

## **2. La persistance de phénomènes de violence scolaire**

Si la rentrée 1993-1994 s'est incontestablement déroulée dans de bonnes conditions, les informations portées à la connaissance de votre rapporteur font apparaître que la violence n'a pas pour autant disparu des établissements.

Les atteintes aux biens constituent, pour les chefs d'établissements, la première manifestation de violence par le nombre de vols perpétrés et l'ampleur des dégradations. Ces atteintes n'épargnent que peu d'établissements mais semblent toutefois concentrées dans certaines régions urbaines comme Saint-Denis, le Port, Saint Benoît.

De façon plus grave, les atteintes aux personnes sont assez fréquentes. Il s'agit d'agressions individuelles dont les auteurs sont fréquemment mais non exclusivement des éléments extérieurs à l'établissement.

Les services de l'Académie semblent particulièrement attentifs à ces phénomènes de violence. Une réflexion d'ensemble a été menée au printemps 1993 qui a débouché sur la mise en place d'un "dispositif de lutte contre la violence et l'insécurité dans l'Académie de la Réunion".

Ce dispositif invite notamment les chefs d'établissement à faire preuve d'une plus grande fermeté en portant plainte systématiquement en cas d'incidents graves. Il prévoit également

d'encourager le développement des comités d'environnement social dont le but est de favoriser, dans un cadre moins institutionnel, le dialogue entre les différents partenaires.

Il convient de noter sur ce point que l'Académie ne bénéficie pas encore du dispositif de mise à disposition d'appelés du contingent, pour des raisons qui semblent tenir à la difficulté de trouver le financement des billets d'avion des appelés. Il serait souhaitable que le ministère de l'éducation nationale puisse trouver rapidement les moyens permettant de débloquer cette situation.

### **3. Le problème des cantines scolaires**

La distribution des aides pour les cantines scolaires a fait l'objet d'une réforme récente. Afin de responsabiliser davantage les familles, il a été décidé de leur attribuer directement cette aide, par l'intermédiaire des caisses d'allocations familiales et de rendre payantes les cantines scolaires.

Or cette réforme s'est traduite en ce qui concerne la Réunion, par une désaffectation significative des cantines scolaires ; certains parents consacrant l'argent des allocations à d'autres fins que l'alimentation de leurs enfants.

Les services du ministère de l'éducation nationale sont toutefois bien conscients de ce problème puisque un groupe de travail interministériel a été constitué et devrait faire des propositions à brève échéance.

### **4. L'insertion de l'I.U.F.M. dans le contexte académique et universitaire**

L'Académie de la Réunion dispose d'un Institut Universitaire de Formation des Maîtres, implantée dans la commune de Saint Denis. Toutefois, le schéma Université 2000 prévoit sa délocalisation dans le sud de l'île répondant en cela à une volonté des élus locaux dans la perspective d'un rééquilibrage Nord-Sud.

Compte tenu de l'isolement géographique et des besoins en recrutement de l'Académie, un tel Institut revêt une particulière

importance. Or sa mise en place ne semble pas s'être déroulée dans des conditions optimales.

Dès le départ, des difficultés importantes ont résidé dans l'inadéquation entre les locaux de l'ancienne Ecole normale et les nombreuses formations à assurer. Les très faibles moyens en personnel ATOS ont considérablement compliqué les tâches administratives.

Des réactions négatives des étudiants vis à vis des plans de formations proposés ont eu lieu, allant de la simple inquiétude à la contestation systématique.

Par ailleurs, l'I.U.F.M. n'a pu s'appuyer, comme ses homologues de métropole sur une Université forte et financièrement bien dotée.

Enfin, la naissance de l'I.U.F.M. a certainement bousculé les anciennes structures et dérangé les rôles habituels.

Pour toutes ces raisons, la coordination a été difficile avec les services de l'Académie. Seule l'évolution de l'établissement permettra de voir s'il s'agissait là de simples problèmes de jeunesse imputables à la situation sur place ou de problèmes structurels d'ordre général sur lesquels il conviendrait alors que le législateur se penche.

\* \* \*

\*

## **CHAPITRE TROIS**

### **LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION ET LE DEVENIR SCOLAIRE DE LA POPULATION**

Le rapport d'information de votre rapporteur n'aurait pas été complet sans une esquisse des perspectives d'évolution et sans l'ébauche de quelques pistes de réflexions. De ce point de vue deux observations s'imposent. La première concerne la persistance d'une forte demande de diplômés. La seconde a trait à la coopération économique et culturelle de zone, possible mais très difficile.

#### **SECTION 1 : LA PERSISTANCE D'UNE FORTE DEMANDE DE DIPLOMÉS**

Il convient d'observer, d'une part, qu'il n'y a pas eu à la Réunion de phénomène de dévalorisation des diplômés tel que nous le connaissons en métropole et, d'autre part, que le déficit en personnel diplômé s'exprime de la façon la plus nette dans ce qu'il est convenu d'appeler les professions de niveau intermédiaire.

##### **1. La non-dévalorisation des diplômes**

Selon les informations fournies à votre rapporteur par la direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, la période 1982-1990 a été particulièrement favorable à la création d'emplois. La population active occupée a progressé de 24 % sur la période, soit une progression de 28.000 emplois qui se compare avantageusement avec la métropole, pour qui l'évolution n'a été que de 3,7 %.

La présentation d'un diplôme, quel que soit son niveau, a constitué un élément favorable à l'embauche et ce sont essentiellement des personnes diplômées qui occupent les postes de travail supplémentaires.

D'après les chiffres fournis par le dernier recensement de 1990, seulement 10 % des jeunes sortant de l'enseignement scolaire avec le baccalauréat n'arrivaient pas à trouver un emploi, alors que ce pourcentage est de 47,8 % pour ceux qui sortent sans diplôme et de 2,5 % pour les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur

Cette évolution favorable aux diplômés résulte, d'une part, de la recherche par les employeurs d'une main-d'oeuvre qualifiée pour accroître leur productivité et, d'autre part, d'une évolution de la demande qui s'est faite au détriment des secteurs forts consommateurs de main-d'oeuvre.

Les secteurs qui traditionnellement emploient beaucoup de personnes à faible niveau scolaire ont réduit leurs effectifs. C'est le cas de l'agriculture et des industries agro-alimentaires. Le secteur agricole employait en 1982, 96 % de non diplômés. En 1990, avec la diminution de 6.700 emplois, ce taux est descendu à 87 %. Ce sont essentiellement les services marchands (hôtellerie-restauration, commerce, réparation automobile, services aux entreprises et aux particuliers) qui expliquent l'évolution du niveau de diplôme de la population active occupée. Ces secteurs qui emploient en général une main d'oeuvre fortement diplômée ont créé plus de 20.000 emplois au cours des années 1980. De ce fait, la majorité des embauches de diplômés a eu lieu dans ces deux secteurs : 40 % des titulaires de CAP ou BEP, 60 % des bacheliers et 75 % des diplômés de l'enseignement supérieur. Le secteur de la santé a bénéficié d'une croissance rapide de la demande, suite à l'élévation du niveau de vie de la population. Ce secteur a créé 3.000 postes supplémentaires sur la période considérée dont les deux tiers ont été occupés par des personnes titulaires d'un diplôme équivalent ou supérieur au baccalauréat.

## **2. Le déficit de diplômés est particulièrement important aux niveaux intermédiaires.**

En ce qui concerne l'encadrement la proportion de titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur long est identique à celle de la métropole. Compte tenu du caractère récent du développement économique, cette donnée a même plutôt tendance à s'accroître. Contrairement à la métropole, il est rare à la Réunion d'occuper un emploi de cadre en ayant un diplôme inférieur au baccalauréat. A ces postes, les autodidactes sont plus nombreux en métropole.

En revanche, la situation est inverse au niveau des professions intermédiaires. Face à la pénurie de diplômés de l'enseignement supérieur, les employeurs ont plus souvent recours à des bacheliers ou même des titulaires de CAP ou BEP pour pourvoir

ces postes. Dans ces professions, à peine 28 % des emplois sont occupés par des diplômés de l'enseignement supérieur.

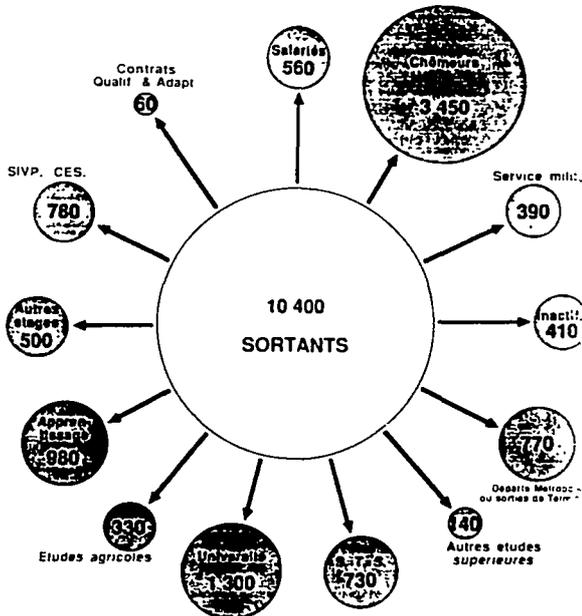
Parmi les employés et les ouvriers qualifiés, la proportion de diplômés est aussi très faible : 31 % des employés et 24 % seulement des ouvriers qualifiés ont un diplôme professionnel.

NIVEAU DE L'EMPLOI EN FONCTION DU DIPLÔME

	Aucun diplôme	CEP BEPC	CAP BEP	BAC	BAC + 2	Enseignement supérieur	Total
Population totale occupée	75 092	16 764	22 910	14 812	8 398	8 277	146 253
Chômeurs	68 724	5 457	9 679	1 642	398	208	86 108
Population active occupée	143 816	22 221	32 589	16 454	8 796	8 485	232 361
Chômeurs en % de la population active	47.79	24.56	29.70	9.98	4.52	2.45	37.06

Dans ces conditions, continuer à développer les formations professionnelles et lutter contre "l'érosion scolaire", (sorties non diplômées) semble donc un enjeu majeur du système scolaire réunionnais.

*Insertion des élèves  
Répartition des sortants de 1990  
selon leur situation en 1991*



## **SECTION 2 : UNE COOPERATION DE ZONE POSSIBLE MAIS TRES DIFFICILE**

La coopération économique et culturelle de zone semble progressivement se développer par l'intermédiaire de la Commission de l'Océan indien qui concerne, outre la Réunion, l'île Maurice, l'archipel des Seychelles, l'archipel des Comores et Madagascar.

De par sa situation géographique, l'Académie de la Réunion est conduite à accueillir un flux croissant d'étudiants étrangers (environ 300 actuellement). Son système de formation scolaire, et plus spécialement les sections de techniciens supérieurs, intéressent beaucoup les pays de la zone. Les relations éducatives et culturelles se sont intensifiées depuis la création en 1986 de la Mission de Coopération Régionale en Education. De même, son Université jouit d'un certain prestige dans l'Océan Indien et chez les pays riverains de l'Afrique orientale et australe.

Cette coopération régionale pourrait donner corps à terme au concept d'Université de l'Océan Indien. Les premières actions ont débuté cette année. Il s'agit d'un réseau de collaboration de compétences pour des actions d'intérêt commun aux cinq pays de la Commission de l'Océan Indien.

Néanmoins, cette coopération, prometteuse du point de vue culturel semble, du point de vue économique, beaucoup plus difficile à mettre en œuvre et en tous cas ne pas être en mesure d'apporter à court terme une solution aux problèmes de l'emploi à la Réunion.

Même si d'autres facteurs indépendants de la situation de la Réunion devraient être pris en compte dans le cadre d'une étude plus fouillée, le peu d'espoirs que fonde votre rapporteur dans la coopération économique de zone tient essentiellement au niveau élevé des salaires à la Réunion et à la faible mobilité des Réunionnais.

### **1. Le niveau élevé des salaires à la Réunion**

Le niveau élevé des salaires tient en partie au mode de rémunération des fonctionnaires français détachés en poste dans les départements d'Outre-mer et auquel il a déjà été fait allusion.

Ce mode de rémunération fait que les salaires du secteur public sont, dans l'ensemble, supérieurs à ceux du secteur privé. Si

**l'on ajoute à cela l'importance accordée par la population locale au statut social, surtout en période de chômage, il existe dans la collectivité territoriale une propension permanente et forte des diplômés à se diriger vers la fonction publique au détriment du secteur privé.**

**Cette situation emporte des effets dommageables sur le système économique local. En premier lieu, elle prive le secteur privé d'une partie des cadres qui, sans différentiel de salaires, auraient eu normalement vocation à se diriger vers lui. En second lieu, elle exerce un effet de contagion des hauts salaires ; les entreprises du secteur privé étant contraintes, pour embaucher un personnel d'encadrement de qualité, d'aligner le niveau des rémunérations offertes sur celui du secteur public, voire d'offrir une prime supplémentaire liée à l'état plus ou moins fort de précarité de l'emploi.**

**Réduire progressivement les disparités de salaires existantes n'est sans doute pas chose aisée. Néanmoins, cela apparaît à terme comme la seule voie possible de réduire l'attrait excessif de la fonction publique dans l'économie locale.**

**Corrélativement, le haut niveau des salaires à la Réunion, cumulé aux effets des diverses prestations sociales, est un frein à la mobilité des travailleurs. Par exemple, un ouvrier non qualifié de l'île Maurice, distante de la Réunion de seulement 160 kilomètres, gagne en moyenne environ 4.000 roupies mauriciennes par mois, ce qui représente environ 1.300 francs...**

**Il existe donc de ce fait, une faible incitation économique pour les Réunionnais à aller chercher un travail ailleurs.**

## **2. Une faible mobilité géographique**

**Parmi les migrants interviewés lors de l'enquête sur les migrations de 1991, la majorité avait effectué une mobilité dans le cadre du service national. Seulement 13 % avaient déclaré avoir quitté le département pour chercher ou pour occuper un emploi. Par ailleurs, très peu de migrants ont effectué plusieurs migrations. Seulement 7 % des personnes ayant effectué une première migration sont repartis une seconde fois au moins.**

**Ces proportions ont varié de façon importante selon les périodes. Ainsi, entre 1975 et 1981, période d'émigration intense pour les Réunionnais, 16 % des migrants ont quitté l'île parce qu'ils recherchaient un emploi. En revanche, sur la période récente, la mobilité s'est faite davantage dans le cadre de la poursuite des études : 14 % de ceux qui ont quitté le département entre 1982 et**

1991 l'ont fait pour continuer leurs études, dans la plupart des cas au niveau de l'enseignement supérieur.

Deuxième enseignement de cette étude : parmi les migrants qui sont partis occuper un emploi ou en chercher un, environ la moitié n'avait pas de travail ou avait un travail irrégulier avant leur départ. Seulement un sur trois avait un emploi permanent.

Enfin, près de deux migrants sur trois partis de la Réunion pour occuper ou chercher un emploi, ont travaillé pour une période d'au moins six mois dans les activités tertiaires, avec une prédominance des services aux entreprises et des services non marchands. **A la fin du séjour, plus de 80 % des migrants réunionnais partis pour prendre un emploi ou en chercher un, en occupait un réellement.** La proportion de ceux qui se sont déclarés comme chômeurs à la fin de cette période de migration dépasse à peine les 10 %.

Ces chiffres doivent être utilisés avec prudence car ils ne permettent pas de distinguer entre l'immigration de zone et l'immigration vers la métropole. Néanmoins ils ont le mérite de faire apparaître que **la mobilité professionnelle, pour le faible nombre de réunionnais qui l'exercent, est généralement "payante", dans la mesure où elle se traduit par l'occupation d'un emploi.**

Les entretiens que votre rapporteur a eu avec des chefs d'entreprise de l'île Maurice lui font penser que **cette mobilité serait sans doute beaucoup plus forte si les Réunionnais raisonnaient non pas en terme de parité des monnaies, mais en terme de parité des pouvoirs d'achat.** Or, compte tenu des fortes disparités existantes de ce point de vue, un ouvrier qui gagne l'équivalent de 3.000 francs par mois à l'île Maurice peut avoir un niveau de vie nettement supérieur à un chômeur de la Réunion.

Il s'agit là d'un élément d'importance qui convient d'être souligné et qui nous amène à envisager l'état de l'enseignement français à l'île Maurice.

## CHAPITRE QUATRE

### L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE FRANÇAIS DANS L'ÎLE MAURICE

L'on rappelle que l'île Maurice est un Etat souverain et démocratique, membre du Commonwealth, régi par la Constitution du 4 mars 1968. La population de l'île qui compte environ 1 million de personnes est d'origine essentiellement indienne, avec de fortes minorités chinoise et créole. La répartition linguistique est la suivante : Français : 45 % ; Anglais : 30 % ; Hindi et autres (créole, ourdou, marathi, chinois, teiegu) : 25 %. La croissance démographique est maîtrisée, avec un taux de fertilité des femmes en âges de procréer de 1,3 %.

#### La coopération française à Maurice

Les accords de coopération signés avec l'île Maurice le 22 juin 1970 font de cette ancienne colonie anglaise, un Etat relevant du champ du ministère de la Coopération. Celui-ci y a établi une mission permanente de coopération et d'action culturelle depuis 1972 tandis que la Caisse de développement y installait une Agence en 1976.

A cette époque Maurice paraissait vouée à la monoculture d'exportation (sucre) et condamnée à en subir les déséquilibres. Aujourd'hui ce pays est présenté comme l'illustration d'une économie ayant réussi, en un court laps de temps, à s'engager sur la voie des nouveaux pays industrialisés.

L'essor de la zone franche d'exportation et du tourisme a permis de résorber le chômage (actuellement de l'ordre de 2,5 %) et les déséquilibres financiers de la fin des années 70. Le taux de croissance était de 6,4% en 1992 et devrait se situer aux environs de 5,2 % en 1993.

L'aide publique française à Maurice représentait en 1993 109 millions de francs dont 39 millions au titre des coopérants dans les établissements scolaires français relevant de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE), 15 millions pour des bourses de formation en France (260 bénéficiaires) et 2 millions au

titre des moyens d'accompagnement divers (logistiques, culturels et pédagogiques).

### **La francophonie à Maurice**

La République de Maurice est un pays bien plus francophone que beaucoup d'autres classés traditionnellement comme tels. On estime que 80 % des Mauriciens sont capables de "communiquer" en français de manière usuelle et que 40 % en ont une très bonne maîtrise.

Fait suffisamment rare pour être souligné, l'île Maurice est le seul pays du monde où le Français se développe par rapport à l'Anglais. En effet, sous l'influence des médias, aussi bien télévision que presse, du tourisme et de l'enseignement français, progresse, d'année en année, une francophonie que l'on pourrait qualifier de "spontanée". Couronnement de cette évolution, c'est à l'île Maurice qu'a été organisé le V<sup>ème</sup> sommet de la francophonie qui s'est tenu à Grand-Baie en 1992.

A ces données s'ajoute la proximité fort active de la Réunion pour expliquer ce phénomène linguistique. Ce sont les Réunionnais qui forment après les Français métropolitains, les gros bataillons du tourisme à Maurice. Au travers de la Commission de l'Océan indien, la Réunion est devenue une référence régionale dans un nombre grandissant de domaines comme la recherche agronomique, l'action sanitaire et sociale et surtout l'enseignement et la formation avec les multiples interventions à Maurice de la mission de coopération régionale en éducation du Rectorat, cofinancée par la mission de coopération et d'action culturelle.

D'autres éléments favorables et relativement récents comme la coopération en matière de télévision et la politique de coopération en matière éducative, notamment dans l'enseignement technique et la formation professionnelle, la politique de bourses universitaires (50 bourses annuelles) contribuent à ancrer progressivement une image nouvelle de notre pays. Ceci explique qu'outre les 200 à 250 boursiers du Gouvernement français qui se trouvent en France métropolitaine ou à la Réunion, près de 1.500 Mauriciens poursuivent, à leurs frais, des études universitaires en France.

Ce fait n'est pas sans rapport avec les progrès de la francophonie et contribue à l'évidence à la constitution dans ce pays d'une nouvelle élite francophone que renforce en amont le succès des établissements "français" relevant de l'AEFE : le lycée La Bourdonnais et l'école du Nord.

## **Les établissements français dépendant de l'AEFE**

### **Le lycée "La Bourdonnais" de Curepipe**

Ce lycée scolarise 1.657 élèves dont 610 français (421 bi-nationaux), 1.019 mauriciens et 28 étrangers.

Il a obtenu en 1993 des taux de réussite aux différents examens très honorables puisque 88 % des candidats ont réussi le brevet, 85 % le baccalauréat technologique et 100 % le baccalauréat général (pour 97 candidats à ce dernier examen).

Il mobilise les services de 159 personnes, enseignants et non-enseignants, dont 51 fonctionnaires du ministère de l'éducation nationale détachés auprès de l'AEFE.

Il est financé en grande partie par les droits d'inscription qui sont de 9.250 roupies mauriciennes pour les élèves mauriciens et de 20.000 roupies pour les étrangers.

L'établissement dispose d'un matériel moderne et performant qui permet de faire bénéficier les élèves d'un enseignement moderne et rénové.

### **L'école du Nord**

L'école du Nord scolarise 540 élèves dont la majorité est composée de mauriciens ou de franco-mauriciens.

Cette école est la propriété de sociétés de droit privé mauricien qui regroupent l'ensemble des parents d'élèves. Seul le directeur est un fonctionnaire français du ministère de l'éducation nationale, détaché auprès de l'AEFE.

Le fonctionnement de l'école est lui aussi très satisfaisant et une demande existe de la part des autorités et des parents d'élèves pour la création d'une seconde école dans le centre du pays .

Cette rapide inspection a permis à votre rapporteur d'avoir une impression très satisfaisante de l'état de l'enseignement français dans l'Ile Maurice.

Il a toutefois été confronté au problème du statut des personnels résidents et à un manque évident de souplesse de notre réglementation en la matière.

En effet, l'article 5 de la loi n° 90-588 du 6 juillet 1990 portant création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, et son décret d'application (décret n°90-469 du 31 juillet 1990) établissent une distinction entre les personnels expatriés, c'est à dire recrutés hors du pays d'affectation et les personnels "résidents" recrutés sur place.

Faute de postes budgétaires en nombre suffisants, il s'avère que les établissements dépendants de l'AEFE ont recours très souvent à des personnels résidents. Mais ces fonctionnaires ne bénéficiant pas de la situation du détachement voient leurs droits à avancement et tous les droits qui découlent de cette situation suspendus, alors qu'ils exercent les mêmes fonctions que les personnels expatriés.

Cette situation est d'autant plus regrettable qu'avant la loi de 1990, ces personnels, fonctionnaires de l'éducation nationale en disponibilité, étaient automatiquement détachés dès lors qu'ils occupaient un emploi à temps plein.

Il serait donc souhaitable que le Gouvernement procède à une modification du décret du 31 juillet 1990. Une telle modification serait d'autant plus facile à réaliser que, sous réserve d'une étude plus approfondie, elle n'entraînerait pas de coûts financiers pour l'Etat, autre que la prise en charge de la part patronale de la cotisation retraite des intéressés.

\* \*

\*

## CONCLUSION

Au terme de cette inspection votre rapporteur a pu prendre la mesure des spécificités de la Réunion et de leurs conséquences en matière d'enseignement scolaire. Ces spécificités sont telles qu'elles justifient une approche différente et un traitement particulier de la part des autorités en charge de l'éducation nationale.

Notamment, un effort spécial en matière de personnel devrait être consenti par l'Etat afin de ne pas compromettre le rattrapage des niveaux scolaires en cours depuis maintenant une dizaine d'années. De ce point de vue, une centaine de personnels supplémentaires apparaît sans doute comme un minimum indispensable pour la prochaine rentrée scolaire.

Votre rapporteur comprend que dans le contexte actuel de nos finances publiques un tel effort puisse apparaître difficile. Mais dans une région française où la moitié de la population a moins de 25 ans, où les problèmes de suivi scolaire sont particulièrement importants et où enfin l'école est parfois le seul lieu de socialisation, cet effort est à la mesure de l'enjeu : assurer à tous nos concitoyens un égal accès à l'enseignement

Le développement de la coopération de zone doit également être privilégié. Beaucoup a été fait en matière de coopération culturelle et scientifique, dont l'enseignement du reste est l'un des principaux vecteurs. En revanche, une politique plus agressive d'orientation des formations semble à la fois possible et souhaitable.

Promouvoir la formation de personnels spécialisés, ébénistes, mécaniciens, informaticiens *etc.* afin de permettre à la Réunion d'exporter ses cadres et ses artisans vers des régions proches qui en manquent cruellement, nous semble devoir être pris en compte comme un axe essentiel de réflexion. Ce d'autant plus qu'une demande forte existe et qu'elle est actuellement comblée par d'autres pays de la zone dont l'Inde et la Chine.

Par ailleurs des actions ciblées de délocalisation administrative, même modestes, comme par exemple la délocalisation du Laboratoire de botanique tropicale qui trouverait davantage de terrains d'expérimentation à la Réunion qu'à Montpellier où il est actuellement installé, seraient sans doute les bienvenues.

Enfin, votre rapporteur voudrait remercier le personnel administratif local et plus spécialement les services du Rectorat pour le concours efficace qu'ils lui ont apporté dans le déroulement de sa mission et souhaiterait également leur rendre hommage pour la compétence et le dévouement dont ils font preuve dans l'exercice, parfois difficile, de leurs fonctions.

\* \*

\*

## EXAMEN EN COMMISSION

Dans sa séance du mercredi 13 avril 1994, la commission a entendu la communication de **M. Jacques-Richard DELONG**, à la suite de la mission d'information qu'il a effectué à la Réunion et à l'île Maurice du 12 au 20 février 1994.

**M. Paul Girod**, a tenu à souligner le contraste entre l'atmosphère sociale de la Réunion, qu'il a trouvé personnellement très tendue, et celle de l'île Maurice.

**M. Jacques Sourdille**, a souhaité que l'on réfléchisse aux raisons pour lesquelles les investisseurs étrangers de la zone océanique avaient privilégié l'île Maurice et écarté la Réunion.

**M. François Trucy**, a confirmé la part considérable de personnes attributaires du Revenu minimum d'insertion, mais a également souligné l'importance quantitative des contrats emploi-solidarité et d'une façon générale, le désordre administratif qui règne dans cette région.

**M. Jean Arthùis, rapporteur général**, a souligné lui aussi le contraste saisissant entre la Réunion et l'île Maurice. Il s'est interrogé à cet égard sur le bien fondé de l'application indiscriminée des lois de la métropole, et notamment des lois sociales, dans ce département

**M. Christian Poncelet, président**, s'est interrogé sur le montant de la participation du département de la Réunion aux dépenses d'insertion.

**La Commission des finances a décidé que cette communication ferait l'objet d'un rapport écrit.**

**Annexe 1**

**Programme de la mission  
d'information du Sénateur Delong à la Réunion  
et à l'île Maurice**

(du 12 au 20 février 1994)

- samedi 12 :** 21 h 45 : départ de Paris
- dimanche 13 :** 12 h 00 : arrivée à la Réunion
- lundi 14 :** 9 h 00 : entretien avec M. Hubert FOURNIER, Préfet du département, Préfet de Région
- 10 h 00 : rencontre avec M. Jean-Pierre BENAJAM, Recteur, suivie à 10 h 30 d'une séance de travail avec le cabinet du Recteur
- 12 h 30 : déjeuner offert par M. le Recteur
- 14 h 30 : visite de l'école primaire de Primat à Saint-Denis
- 16 h 00 : visite du lycée Leconte de Lisle à Saint-Denis
- 19 h 00 : rencontre avec M le directeur départemental du travail
- mardi 15 :** 9 h 30 : visite du collège de Trois-Mares au Tampon suivi d'un entretien avec M. André THIEN AH KOON, député-maire du Tampon
- 11 h 30 : visite de l'école de Ravine Daniel à Saint Paul
- 13 h 00 : visite du lycée professionnel hôtelier de Saint Paul suivie d'un déjeuner offert par M. le Proviseur
- 15 h 00 : entretien avec M. Joseph SINIMALE, Vice-Président du conseil général

16 h 30 : rencontre avec M. le directeur de l'enseignement diocésain

17 h 30 : entretien avec Mme SUDRE, Présidente du conseil régional

20 h 00 : dîner privé offert par M. le Recteur

**mercredi 16 :**

10 h 00 : visite de l'IUFM de Saint Paul

12 h 45 : déjeuner à l'hôtel de la Préfecture avec M. Gilbert ANNETTE, Député, M. Pierre LAGOURGUE, Sénateur, et les responsables locaux de l'enseignement scolaire

14 h 00 : réunion de travail à la préfecture avec les différents partenaires de l'enseignement scolaire dans le département

16 h 30 : réunion avec le bureau du Comité pour la culture, l'enseignement et l'environnement

17 h 30 : point de presse avec M François Gillet du Quotidien

**jeudi 17 :**

10 h 30 : visite du collège de Cilaos

11 h 30 : entretien avec le maire de Cilaos

12 h 30 : déjeuner au collège de Cilaos

**vendredi 18 :**

8 h 40 : accueil à Maurice par M. DELBUYS proviseur du lycée La Bourdonnais

11 h 00 : visite de l'école de Mapou dans le Nord de l'Ile

12 h 30 : déjeuner de travail à l'Ambassade de France, en présence de M. l'Ambassadeur Joël de ZORZI

14 h 30 : visite du lycée Français La Bourdonnais à Curepipe (section primaire)

15 h 30 : Visite du Lycée La Bourdonnais  
(section secondaire)

18 h 00 : cocktail offert par M. Gaëtan de  
CHAZAL, chef d'entreprise

**dimanche 20 :** retour à la Réunion

**lundi 21 :** retour à Paris

## **Annexe 2**

### **descriptif des établissements visités**

#### **Ecole de la commune Primat (Saint-Denis)**

établissement en zone d'éducation prioritaire (ZEP) avec développement social des quartiers

nombre total d'élèves : 353

5 classes de maternelles

8 classes élémentaires

1 classe d'adaptation

1 classe de perfectionnement

**diagnostic** : quartier très défavorisé (délinquance urbaine, mères célibataires, chômage très élevé, taux d'inactifs importants, fort taux de natalité) ; problèmes importants de suivi scolaire et d'accueil des enfants en maternelle ; nécessité de créer un collège dans le même secteur

#### **Ecole de la commune de Ravine Daniel (Saint Paul)**

établissement en ZEP

nombre total d'élèves : 118

4 classes de maternelles

**diagnostic** : quartier défavorisé (éparpillement important de l'habitat, chômage très élevé, taux d'inactifs important, fort taux de natalité) ;

#### **Collège les trois-mares au Tampon (le Tampon)**

établissement installé hors ZEP ; capacité d'accueil à l'origine : 500 élèves

nombre total d'élèves : 1.414

**diagnostic** : collège en sureffectifs ; problèmes de détérioration rapide du bâti scolaire ; pas de problèmes majeurs de violence

### **Collège Alsace Corre (Cilaos)**

établissement en ZEP ; année d'installation 1968 ; capacité d'accueil à l'origine : 800 élèves

nombre total d'élèves : 689

**diagnostic** : collège en milieu défavorisé (éparpillement important de l'habitat, chômage très élevé, taux d'inactifs important, alcoolisme) , problèmes importants de violence et de sécurité, situation géographique très isolée occasionnant des difficultés d'approvisionnement importantes

### **Lycée Leconte de Lisle (Saint Denis)**

établissement installé dans la cité scolaire du Butor ; année d'installation 1968 ; capacité d'accueil à l'origine : 1.600 élèves ; internat, restaurant scolaire

nombre total d'élèves : 1.827

**diagnostic** : lycée "classique" offrant de nombreuses options, quartiers favorisés de Saint Denis ; très bons résultats comparables aux meilleurs établissements métropolitains ; importants efforts du personnel de direction pour mettre à la disposition des élèves un matériel performant et adapté à l'enseignement moderne (centre documentaire et d'information, salles informatiques, matériel audiovisuel) ; quelques problèmes de violence et de sécurité ;

### **Lycée Louis Payen (Saint Paul)**

construction récente livrée en 1991 et 1992 ; capacité d'accueil 750 élèves

nombre total d'élèves : 600

**diagnostic** : lycée moderne offrant les voies L, ES et S et pôle tertiaire de type "bureautique" ; problèmes de violence et de sécurité

### **Collège Alsace Corre (Cilaos)**

établissement en ZEP ; année d'installation 1968 ; capacité d'accueil à l'origine : 800 élèves

nombre total d'élèves : 689

**diagnostic** : collège en milieu défavorisé (éparpillement important de l'habitat, chômage très élevé, taux d'inactifs important, alcoolisme) , problèmes importants de violence et de sécurité, situation géographique très isolée occasionnant des difficultés d'approvisionnement importantes

### **Lycée Leconte de Lisle (Saint Denis)**

établissement installé dans la cité scolaire du Butor ; année d'installation 1968 , capacité d'accueil à l'origine : 1.600 élèves ; internat, restaurant scolaire

nombre total d'élèves : 1.827

**diagnostic** : lycée "classique" offrant de nombreuses options, quartiers favorisés de Saint Denis ; très bons résultats comparables aux meilleurs établissements métropolitains ; importants efforts du personnel de direction pour mettre à la disposition des élèves un matériel performant et adapté à l'enseignement moderne (centre documentaire et d'information, salles informatiques, matériel audiovisuel) ; quelques problèmes de violence et de sécurité ;

### **Lycée Louis Payen (Saint Paul)**

construction récente livrée en 1991 et 1992 , capacité d'accueil 750 élèves

nombre total d'élèves : 600

**diagnostic** : lycée moderne offrant les voies L, ES et S et pôle tertiaire de type "bureautique" , problèmes de violence et de sécurité